

## Fiches actions

### Thème 1 : Agir sur la consommation d'énergie

Les recommandations de l'Agence de la transition écologique (ADEME) ci-dessous, faciles à mettre en œuvre et adaptées à toutes les entreprises limitent les pertes énergétiques :

- Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments quand ils ne sont pas fréquentés (nuit, week-end périodes de fermeture) conformément à la réglementation.
- Réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire
- Améliorer l'efficacité des éclairages intérieur et extérieur en déployant des LED des éclairages basse consommation et des détecteurs de présence
- Réduire la consommation des appareils informatiques en paramétrant la veille des ordinateurs et éteignant complètement les écrans la nuit
- Vérifier la programmation des intermittences des équipements et celle des niveaux de température ambiante (pour les établissements tertiaires : 19 °C pour les pièces occupées, 16 °C hors période d'occupation, 8 °C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours)
- Faire entretenir régulièrement ses systèmes de chauffage et de climatisation
- Ne pas laisser ouvertes les portes ouvertes et adopter la fermeture automatique des portes pour éviter la déperdition de chaleur

### Thème 2 : Agir sur l'impact du numérique

Les mesures ci-dessous constituent des solutions pertinentes pour limiter l'impact environnemental lié à l'acquisition et l'utilisation d'équipements numériques :

#### ❖ L'acquisition d'équipements :

- Privilégier les produits à faible contenu énergétique et à faible impact carbone, par exemple en incluant un critère d'impact carbone dans les appels d'offres.
- Optimiser la gestion circulaire des produits utilisés en :
  - Acheter des équipements reconditionnés. Remis à neuf et garantis, ils offrent une très bonne performance à un coût plus faible que du matériel neuf.
  - Utiliser les filières de recyclage et de ré-usage des matériaux lors de leur fin de vie.
- Privilégier les ordinateurs portables qui consomment 50 à 80 % de moins qu'un poste fixe, limiter le nombre d'imprimantes en optant pour des appareils multifonctions moins nombreux.
- Utiliser plus longtemps ses équipements. En passant de deux à quatre ans d'utilisation, le bilan environnemental des équipements est largement amélioré (amélioration de 50% pour une tablette ou un ordinateur par exemple).

#### ❖ L'utilisation d'équipements :

- Le courrier électronique : limiter le nombre de destinataires et éviter l'usage systématique de la fonction « Répondre à tous », créer des pièces jointes légères (fichiers compressés, PDF basse définition...), remplacer les pièces jointes par un lien hypertexte ou URL ou par l'utilisation de sites de dépôt temporaire, utiliser une

signature sans logo pour les échanges internes, trier et nettoyer régulièrement sa boîte de messagerie.

- Les requêtes web : aller directement sur le site recherché, créer des favoris dans le navigateur, fermer les onglets non utilisés, limiter le fonctionnement des animations flash.
- Le stockage de données : stocker et utiliser les données localement lorsque c'est possible, limiter l'utilisation du cloud et supprimer les fichiers inutiles.

### **Thème 3 : Agir sur les déplacements**

Adaptées de recommandations de l'ADEME, les propositions ci-dessous présentent des solutions concrètes pour agir sur les déplacements :

- **Les déplacements domicile-travail :**
  - Proposer des formations à l'éco-conduite
  - Organiser le stationnement et réserver en priorité les places au covoiturage
  - Favoriser le covoiturage, en développant un service de mise en relation, en développant des horaires de travail flexibles et en garantissant le retour (taxi, voiture de service, tickets de bus...).
  - Sécuriser le stationnement des vélos
  - Aider à l'acquisition de vélos, développer des accès privilégiés, installer des douches et des vestiaires
  - S'équiper d'une flotte de vélos avec ou sans assistance électrique
  - Travailler avec les collectivités locales compétentes sur l'optimisation des infrastructures de transports collectifs
  - Développer le télétravail au domicile ou dans des sites décentralisés plus proches du domicile des salariés
  - Favoriser l'usage des transports collectifs en mettant à disposition des salariés et visiteurs de l'entreprise une information claire et mise à jour
  - Mettre en place le forfait mobilité durable pour les salariés qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage
- **Les déplacements professionnels**
  - Intégrer une réflexion sur les impacts liés aux transports, dans le cadre de l'organisation de manifestations internes (réunions, conventions, formations...) ou externes (conférences de presse, lancements de produits, relations publiques...).
  - Limiter au strict minimum les déplacements professionnels nécessitant de prendre l'avion en favorisant les réunions à distance, et en recourant au train lorsque cette solution est disponible
  - Lors du renouvellement des véhicules de service ou de fonction, proposer (voire imposer) des véhicules moins polluants et des équipements favorables à la réduction des consommations (régulateur de vitesse, GPS, etc...).
  - Suivre la consommation des véhicules de service grâce à l'utilisation de cartes de carburant.
  - Veiller à l'entretien régulier des véhicules
  - Mettre des véhicules de service à disposition des salariés